



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Inquiétudes des masseurs kinésithérapeutes

Question écrite n° 9119

Texte de la question

Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback appelle l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles sur les conséquences de la suspension des revalorisations tarifaires conventionnelles des actes de kinésithérapie. La revalorisation de ces actes de l'ordre de 8 % sur les actes les plus courants, annoncée pour le 1er juillet 2025, a finalement été suspendue. La profession avait pourtant pris ses responsabilités en signant un avenant conventionnel en juillet 2023, imposant de nouvelles contraintes en matière de régulation démographique, notamment l'obligation d'exercer deux années dans des zones sous-dotées, en contrepartie d'une revalorisation financière de leurs actes. Suite à cette décision, le découragement de ces professionnels est palpable, or leur rôle est essentiel dans le parcours de soins. Dans ce contexte, elle lui demande quel dialogue elle entend poursuivre avec la profession pour rétablir la confiance des masseurs kinésithérapeutes.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback](#)

Circonscription : Seine-Maritime (9^e circonscription) - Horizons & Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9119

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Travail, santé, solidarités et familles](#)

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 juillet 2025](#), page 6793